



Compte rendu du Bureau du 22 juillet 2013

1. Propositions d'aides aux agriculteurs pour faire face aux intempéries.
2. Aménagement des abords de la gare d'Artix : stratégie foncière.
3. Aides aux tiers publics du Conseil général : proposition de classement des projets communaux par thématique.
4. Approbation de l'avant-projet définitif pour l'office de tourisme.
5. Aides aux manifestations sportives et culturelles : examen de la demande de la commune de Monein.
6. Octroi de deux indemnités de stage.
7. Création d'un poste de CAE au service espaces verts.
8. Recrutements par contrat du responsable du service commerce artisanat et d'un technicien au service SIG.
9. Autorisation donnée au Président de signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Eurolacq 2
10. Information au Bureau concernant l'attribution de trois marchés (procédures adaptées)
11. Compte rendu de la réunion du groupe Projet PPRT Lacq/Mont du 2 juillet 2013

1. PROPOSITIONS D'AIDES AUX AGRICULTEURS POUR FAIRE FACE AUX INTEMPERIES

Comme convenu lors du précédent Bureau, la demande de la FDSEA à être aidée, d'une part, au titre des récentes intempéries, pour faire venir du fourrage dans notre département et à être aidée, d'autre part, au titre des calamités agricoles en général et sur le problème des semis en particulier, a fait l'objet d'une étude approfondie.

En ce qui concerne le financement du transport de foin, bien qu'aucun agriculteur du territoire de la CCL n'ait sollicité d'aide pour recevoir du fourrage, le Bureau, sur proposition des vice-Présidents en charge de ce dossier, décide que la CCL pourrait intervenir si un agriculteur du territoire venait à manifester sa volonté de bénéficier de ce dispositif.

Quant aux aides aux agriculteurs touchés par les intempéries, le Bureau, devant la complexité du système à mettre en œuvre, décide de ne pas s'engager dans ce type d'action.

2. AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE D'ARTIX : STRATEGIE FONCIERE

La gare d'Artix est inscrite comme projet prioritaire depuis 2006 dans le schéma de modernisation des gares, pour la réhabilitation du bâtiment et l'aménagement de ses abords. SNCF Gare et connexions est chargée de la réhabilitation du bâtiment.

L'aménagement des abords de la gare d'Artix est inscrit comme projet prioritaire dans le cadre du contrat d'axe ferroviaire du Béarn 2017-2020 (axe Puyoo-Pau-Montaut-Bétharam).

Lors des dernières réunions du 15 et 17 juillet 2013 en mairie d'Artix en présence du conseiller régional d'Aquitaine en charge des transports et du conducteur d'opérations SNCF Gares et connexions, concernant le projet d'aménagement de la gare d'Artix, la question de l'aménagement des abords de la gare et la réhabilitation du bâtiment a été évoquée et notamment l'acquisition du foncier et le calendrier des travaux.

Après avoir pris connaissance des propositions faites lors de ces réunions, le Bureau valide la participation de la communauté de communes de Lacq à la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des abords de la gare d'Artix dont le coût est estimé à 512 000 € HT et demande l'inscription budgétaire de la participation financière de la collectivité pour ces travaux, projet d'intérêt communautaire. Cette inscription sera ensuite examinée dans le cadre des orientations budgétaires du BP 2014.

3. AIDES AUX TIERS PUBLICS DU CONSEIL GENERAL : PROPOSITION DE CLASSEMENT DES PROJETS COMMUNAUX PAR THEMATIQUE

Par courrier du 30 mai 2013, la collectivité a demandé aux maires des 47 communes une copie de leurs fiches projets envoyées au Conseil général dans le cadre de l'aide aux tiers publics. Ces projets ont ensuite été classés par thématique, avec ceux de l'intercommunalité et des syndicats, et il ressort de ce classement que 270 projets ont été proposés pour 100 millions d'euros de travaux et environ 17 millions d'euros de subvention demandés, ce qui est bien au-delà de l'enveloppe prévue par le Conseil général.

La proposition qui est faite au Bureau, devant la multiplicité des projets et la réalité de l'enveloppe disponible, est de prioriser ceux qui seraient subventionnés par le Conseil général. C'est ainsi qu'un courrier pourrait indiquer à ce dernier que la thématique retenue par la collectivité serait celle portant sur les écoles et la petite enfance : seuls les projets dédiés à cette thématique seraient financés par le département, ce qui représenterait presque 57 % de l'enveloppe disponible. Sur l'enveloppe restante, des projets intercommunaux seraient présentés. Enfin, il serait demandé au département de limiter l'enveloppe syndicale aux projets déjà listés par ses services.

Un courrier d'explications aux communes à ce sujet pourrait être envoyé afin de leur demander leur avis sur cette proposition.

Le Bureau émet un avis favorable.

4. APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF POUR L'OFFICE DE TOURISME

Le cabinet LEJEUNE ET ASSOCIES, architecte du projet, vient de remettre l'avant-projet détaillé du projet de réaménagement des locaux accueillant l'Office de tourisme, Cœur de Béarn et situés à Monein.

L'avant-projet définitif, dont l'estimation est conforme au budget alloué au projet, est approuvé par le Bureau.

5. AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES : EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE MONEIN

Le Bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de Monein pour le compte de l'association Monein Cyclo Club VTT qui fête ses 40 ans et organise pour cette occasion une manifestation sportive le 1^{er} septembre prochain.

6. OCTROI DE DEUX INDEMNITES DE STAGE

Au vu des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une indemnité, d'une part, de 1 431,50 € à un étudiant en Master 1 « Aménagement et développement territorial » pour un stage intitulé « La mobilité dans un territoire faiblement densifié » effectué au sein des services urbanisme et transport pendant trois mois et d'autre part de 4 145 € à un étudiant en Master 2 « Cadre Territorial », pour un stage intitulé « Préparation de la révision d'un POS en PLU (commune d'Artix) » effectué au sein du service urbanisme pendant six mois et sept jours.

7. CREATION D'UN POSTE DE CAE AU SERVICE ESPACES VERTS

Le Bureau ayant reçu délégation du Conseil, par délibération en date du 20 décembre 2012, pour procéder au recrutement d'agents en contrat de droit privé, décide de créer un poste de CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi), à compter du 1^{er} août 2013, pour le service espaces verts.

8. RECRUTEMENTS PAR CONTRAT DU RESPONSABLE DU SERVICE COMMERCE ARTISANAT ET D'UN TECHNICIEN AU SERVICE SIG

Par délibération en date du 20 décembre 2012, le Bureau a reçu délégation de la compétence liée au recrutement d'agents non-titulaires sur emploi permanent.

Le Bureau décide d'une part de recruter un agent non-titulaire de catégorie A, en contrat pour 3 ans et ce à compter du 1^{er} août 2013, pour occuper un poste de responsable du service commerce/artisanat et de recruter, d'autre part, pour 1 an, un agent non-titulaire de catégorie B, à compter du 17 septembre 2013, pour occuper un poste de technicien au service SIG.

9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES EUROLACQ 2

Suite à appel d'offres ouvert, le montant des marchés de travaux a été arrêté par délibération de la communauté de communes de Lacq le 9 octobre 2012 à un montant global de 6 109 017,86 € HT alors que l'avant-projet définitif avait été validé par le conseil communautaire pour un montant total de travaux estimé à 7 707 485 € HT.

Conformément à l'acte d'engagement (article 4) et au CCAP (article 10.6.2), la rémunération du maître d'œuvre pourrait subir une réfaction car le montant des marchés de travaux signés à l'issue de la consultation des entreprises est inférieur de plus de 15 % au coût prévisionnel résultant des engagements du maître d'œuvre. Cette différence est essentiellement due à un appel d'offres travaux très favorable.

Au regard de l'implication de la maîtrise d'œuvre et des prolongations de délais d'exécution des travaux, il est décidé de maintenir la rémunération du groupement au montant initialement prévu.

Les délais d'exécution sont en revanche modifiés. En effet, le délai pour la direction de l'exécution des travaux est de 17 mois dans le marché de maîtrise d'œuvre. Lors de la réalisation des dossiers de projet et de consultation des entreprises, il a été porté à 24 mois sans modification de la rémunération du maître d'œuvre. Le planning prévisionnel des travaux ayant été revu suite aux intempéries du premier semestre 2013, le délai d'exécution de la phase DET est ainsi porté à 28 mois sans modification de la rémunération du maître d'œuvre.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau décide d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive du titulaire, montant inchangé par rapport au marché initial et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

10. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour les travaux de réaménagement du centre technique de la communauté de communes de Lacq, création d'un parc de stationnement et d'une passerelle au-dessus du Luzoué à Mourenx, sont attribués comme suit : lot 1 : entreprise LAFFITTE FRERES (64150 Mourenx) pour un montant de 217 830,85 € HT ; lot

2 : entreprise EIFFAGE (64300 Orthez) pour un montant de 179 041,90 € HT ; lot 3 : entreprise ALKAR (64130 Mauléon Licharre) pour un montant de 284 161,76 € HT ; lot 4 : entreprise PYRENEENE ETANCHEITE (64000 Pau) pour un montant de 31 060,78 € HT ; lot 5 : entreprise ALUMINIUM SERVICES (64300 Orthez) pour un montant de 47 463,28 € HT ; lot 6 : entreprise SAMISOL (64160 Morlaàs) pour un montant de 16 110,44 € HT ; lot 7 : entreprise VIVEN (64370 Casteide Candau) pour un montant de 13 591,00 € HT ; lot 8 : entreprise PERRIN SERVICES (40800 Aire-sur-l'Adour) pour un montant de 48 382,75 € HT ; lot 9 : entreprise INEO (64170 Lacq) pour un montant de 66 886,13 € HT ; lot 10 : entreprise PAU SOLS SOUPLES (64121 Serres Castet) pour un montant de 13 897,43 € HT ; lot 11 : entreprise PAU SOLS SOUPLES (64121 Serres Castet) pour un montant de 6 500,28 € HT ; lot 12 : entreprise DEDIEU PEINTURE (40800 Aire-sur-l'Adour) pour un montant de 10 969,58 € HT ; lot 13 : entreprise THYSSENKRUPP (64075 Pau cedex) pour un montant de 21 490,00 € HT ; lot 14 : entreprise LAFFITTE PAYSAGE (64240 Mendionde) pour un montant de 21 822,75 € HT.

Les marchés à bons de commande d'une durée de deux ans à compter de leur date de notification pour les travaux routiers sur différentes voies de la communauté de communes de Lacq, sont attribués comme suit : lot 1 (mono-attributaire) : société EIFFAGE (64300 Orthez) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 200 000 € HT et maximum de 1 000 000 € (HT) (montant estimatif : 211 315,00 € HT) ; lot 2 (multi attributaire) : société LAFONT (64300 Orthez) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif de 1 154 027,35 € HT ; groupement d'entreprises LAFFITTE Frères / BORDENAVE (64150 Mourenx) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif de 1 256 381,10 € HT ; société REY BETBEDER (64170 Lacq) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif de 1 288 867,66 € HT.

Le marché ordinaire à prix forfaitaire pour la mise en souterrain du réseau éclairage public à Sauvelade est attribué à la société COFELY INEO SUD OUEST pour un montant estimatif de 27 157,33 € HT, soit 32 480,17 € TTC.

Le Bureau prend acte de ces informations.

11. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE PROJET PPRT LACQ/MONT DU 2 JUILLET 2013

Compte rendu est fait au Bureau de la réunion du groupe Projet concernant le PPRT Lacq Mont s'est tenue le 2 juillet.

Le Bureau prend acte de ces informations.
